



MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 ☎ 02.40.28.42.24
✉ Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
🌐 Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 19 octobre 2020

Excusé.e.s : M. AUFFRAIS Vincent, Mme DEPASSE Laura, Mme FOUGERE Elise

Absent : néant

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Marché à procédure adaptée

En vertu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire a attribué le marché suivant :

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
08/10/2020	Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre -	Vestiaires sportifs	PEPS Architecture – 17 rue du Nouveau Bêle 44170 CARQUEFOU	Montant initial : 14 400 € HT Montant de l'avenant + 12 309,60 € HT Nouveau montant du marché : 26 709,60 € HT

Intervention du docteur GODDE officiant à Saint-Aubin des Châteaux

Monsieur le Maire ouvre la séance avec un point non inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal concernant le départ en retraite du docteur Pascal GODDE, médecin à Saint-Aubin des Châteaux.

Le docteur GODDE informe le Conseil Municipal de la date de son départ prévue entre mars et juillet 2021.

Une première rencontre a eu lieu entre Mme Corinne LE FLEM et M. Le Maire.

Le docteur GODDE fait part de ses difficultés pour trouver un successeur.

M. Le Maire demande ce qui peut faire la différence pour attirer un médecin ? Le nombre de médecins présents sur le territoire, la proximité d'un pôle urbain, le cadre de vie, la présence d'une pharmacie comptent.

Certaines collectivités décident de salarier les médecins.

Mme Le Flem pose la question de la mutualisation entre communes dans la mesure où plusieurs communes sont dans cette situation ? Le risque est de polariser les professionnels de santé sur Chateaubriant.

M. le Maire pose la question de la télémédecine.

Le docteur GODDE indique que le recours à la télémédecine est une aide mais qui n'est pas suffisante et que c'est très chronophage.

M. le Maire pose la question du temps de travail : Moyenne de 10/12h par jour soit environ 60 à 70h/semaine.

Plusieurs pistes sont évoquées pour trouver un successeur : le conseil de l'ordre, les internes des hôpitaux, les réseaux sociaux, l'accueil de deux médecins pour faire face à la charge travail

Le docteur GODDE propose d'accompagner la commune dans la recherche d'un médecin.
M. Le Maire remercie le docteur GODDE pour son intervention.

Avenant à la convention de service commun ADS

Par délibération du 10 mars 2015, la Communauté de Communes du Castelbriantais a décidé la création d'un service commun pour instruire les autorisations d'urbanisme de ses communes.

La mission de ce service commun mis en place à partir du 1^{er} juillet 2015.

A compter du 1^{er} janvier 2020, les communes de plus de 3 500 habitants devront déposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Afin de prendre en compte les évolutions règlementaires et l'augmentation du nombre d'autorisation d'urbanisme à instruire, un avenant à la convention de service commun a été proposé.

Cet avenant prévoit la mise à disposition du module de saisine par voie électronique à l'ensemble des communes. Il redéfinit les missions des services urbanisme des communes et du service instructeur et prévoit une évolution du budget prévisionnel du service pour les années 2020 à 2023.

Les autres termes de la convention ne sont pas modifiés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant à la convention de service commun ADS.

Bilan financier de la cantine pour 2019-2020

Le bilan financier de la cantine municipale pour le dernier exercice scolaire écoulé présente un déficit de 38 657,60 € contre 32 121,53 € l'année scolaire précédente.

Ce déficit est en augmentation suite à une baisse du nombre de repas servi (période de confinement).

Le déficit par repas s'élève à 1,89 € contre 1,30 € pour l'année antérieure.

Le Conseil Municipal demande que des éléments de réponse soient apportés concernant le maintien de la dépense d'achat des denrées alimentaires au même niveau que celui de l'année scolaire 2018-2019.

Le Conseil Municipal est informé que de nouvelles obligations pèsent sur le service depuis l'entrée en vigueur de la loi Egalim et que la qualité des produits a été revue.

Le bilan financier intègre cette année, la fourniture des repas à la commune de Ruffigné sur une année complète.

Un état des heures est également complété mensuellement afin d'avoir une analyse plus fine des dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal mandate la commission Affaires scolaires afin d'engager une réflexion sur la fixation d'un coût d'achat des denrées alimentaires par repas et le coût de revient du repas.

Ce bilan sera présenté aux élus de Ruffigné d'ici à la fin de l'année comme le prévoit la convention signée entre les 2 communes.

Projet d'extension des vestiaires sportifs – Demande de subvention au titre du dispositif du pacte régional pour la ruralité

Le Conseil municipal par délibération du 16 décembre 2019 a décidé de lancer le projet d'extension des vestiaires sportifs.

Ce projet porte sur :

- une extension de 80 m² comprenant 2 vestiaires douches, des sanitaires joueurs et sanitaires publics
- la mise aux normes du vestiaire arbitre en y intégrant les anciens sanitaires publics
- la transformation des premiers vestiaires en salle de convivialité

Les travaux sont estimés à 276 000 € HT au stade de l'avant-projet définitif.
Le coût projet au stade de l'APD est évalué à 309 781,80 € HT

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'un financement du conseil régional dans le cadre du dispositif du pacte régional pour la ruralité - Fonds régional de développement des communes (mesure 35). Le taux d'intervention est de 10% plafonné à 50 000 euros.

Le Conseil Municipal est informé que la commune ne pourra pas bénéficier de subvention dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur, les crédits ayant été alloués sous forme de subvention aux club sportifs pour faire face aux difficultés rencontrées avec la crise sanitaire ; elle n'est pas non plus éligible aux fonds de concours de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. Approuve l'avant-projet définitif d'extension des vestiaires sportifs
2. Arrête le coût du projet au stade APD à 309 781,80 € HT
3. Sollicite l'attribution d'une subvention du conseil régional au titre du pacte régional pour la ruralité – Fonds régional de développement des communes
4. Arrête les modalités de financement comme suit :

DÉPENSES			
Détail		Montant (H.T.)	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre		29 416,80 €	35 300,20 €
Part travaux		276 000,00 €	331 200,00 €
Missions complémentaires		4 365,00 €	5 328,00 €
Total des dépenses		309 781,80 €	371 738,16 €
FINANCEMENT			
Détail	Taux	Montant HT	Montants
Subvention pacte régional pour la ruralité	10%	30 978,18 €	30 978,18 €
Fonds libres ou emprunt		278 803,62 €	340 759,98 €
Total financement		309 781,80 €	371 738,16 €

Loyer de la supérette – Reconduction de la réduction de loyer

Par délibération 2019-59 du 18 novembre 2019, le Conseil Municipal avait accédé à la demande de la SARL FEREL GARLOPEAU qui avait sollicité une réduction du loyer de la supérette. C'est ainsi que le loyer du commerce avait été réduit avec une réduction de 50%, passant ainsi de 300 à 150 € H.T. jusqu'à décembre 2020.

Par délibération 2020-41 du 24 août 2020, le Conseil Municipal avait décidé d'annuler le loyer commercial pour la période de janvier à août 2020 en raison du contexte économique et de la crise sanitaire.

Face aux difficultés rencontrées par ce commerce, le Conseil Municipal décide de reconduire la réduction de 50% applicable au loyer commercial pour l'année 2021.

Pour : 11

Absentions : 5 – BOUTIN Régis – PLANCHAIS Charlène – FRABOULET Benoit – BERTRAND Michel – PANTECOUTEAU Jacqueline

Le Conseil Municipal précise qu'un travail avait été engagé avec le service économie de la communauté de communes qui n'a pas été suivi d'effets et que la question de la gratuité du loyer peut se poser.

Opération de curage et d'épandage des boues de la station d'épuration

Les lagunes de traitement des eaux usées de la commune de Saint-Aubin des Châteaux se sont peu à peu remplies et l'accumulation des boues engendre un déficit d'efficacité de traitement notable.

La société SG Environnement, filiale de Véolia, a été mandatée pour réaliser une étude de bathymétrie des bassins de la lagune.

Le volume total estimé des boues à prendre en compte pour le curage est de 4 860 m³.

Une analyse des boues a acté la conformité des boues pour un épandage agricole.

Cette opération se réalise en deux phases : une phase d'étude et une phase de travaux.

Le coût estimatif de cette opération est évalué à : 4 860 m³ x 20 € HT : 97 200 € HT

Les travaux de curage pourront être étalés sur 3 ans.

Le Conseil Municipal est informé que c'est le bassin n° 1 qui est le plus chargé. Le curage intervient en moyenne tous les 8 ans et celui-ci n'a à ce jour jamais été réalisé. Cependant les paramètres de fonctionnement sont conformes aux exigences règlementaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1. Approuve le lancement de l'opération de Curage des bassins de la lagune du Bourg
2. Fixe à 97 200 € HT l'enveloppe estimative de l'opération
3. Mandate Monsieur le Maire afin de lancer dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, la consultation en vue de la désignation d'un bureau d'étude chargé d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des missions suivantes :
 - Etude préalable à l'épandage et établissement du plan d'épandage
 - Etablissement des dossiers règlementaires
 - Réalisation des travaux de curage et épandage des boues
4. Précise que le marché fera l'objet d'un marché fractionné comme suit :
 - Tranche ferme portant sur la phase d'études préalables et l'établissement des dossiers règlementaires
 - Tranche optionnelle 1 : prestation de curage et d'épandage des boues du bassin n°1
 - Tranche optionnelle 2 : Prestation de curage et d'épandage des boues du bassin n° 2
 - Tranche optionnelle 3 : Prestation de curage et d'épandage des boues du bassin n° 3

Rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Châteaubriant remis sous format papier aux élus.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le courrier transmis par les services de l'Etat daté du 6 octobre 2020 et émettant un avis défavorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme est présenté au Conseil Municipal. Les observations portent sur les objectifs de croissance géographique, la résorption de la vacance, et l'aménagement d'un nouveau quartier.

La hiérarchisation des haies bocagères est également demandée par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal prend également connaissance du courrier préparé par le bureau d'études URBAOUEST qui apporte des éléments de réponses circonstanciées à chaque point évoqué par la DDTM.

Les deux courriers ont été présentés au groupe de travail PLU qui s'est réuni le 19 octobre 2020.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Lutte contre le frelon asiatique – Bilan financier

Le budget communal prend en charge à ce jour 50% des interventions, les 50% restant étant à la charge du particulier. Une enveloppe de 250 € a été versée à Polleniz. A la date du 6 octobre 2020, l'enveloppe disponible est de 130,50 €. Le Conseil Municipal sera saisi de cette question lors de sa prochaine réunion.

Demande d'achat d'une bande de terrain communal – Lotissement cap ouest

L'acte de rétrocession, par la société COMECA, des espaces communs du lotissement CAP OUEST, rue des Acacias et rue des Genêts, a été signé le 22 juillet 2020, pour l'euro symbolique. Une demande d'achat partiel de la bande de terrain longeant les lots a été formulée par le futur acquéreur du dernier lot restant à vendre. Considérant que le réseau public téléphonique passe sur cette emprise, le Conseil Municipal se prononce défavorablement sur cette demande.

Une rencontre doit être organisée entre les propriétaires riverains et les commissions « voirie » et « Environnement – cadre de vie » pour échanger sur les modalités d'entretien, voire d'utilisation, de ces espaces.

Projet de fresque – Association Arcel

Dans le cadre du programme des animations de l'accueil de loisirs des vacances de la Toussaint, il est proposé une initiation au graffiti animé par le collectif 100 pression de Nantes. L'emplacement envisagé est le mur arrière de la salle polyvalente. Le dessin sera validé au préalable par la commune. Accord de principe du Conseil Municipal. Le reste à charge de 300 euros (fourniture de la peinture) sera financé par le budget communal.

Commission Environnement – Urbanisme – Cadre de vie

La commission s'est réunie le 14 octobre 2020 afin de valider l'aménagement des abords de l'espace Castella. Les demandes formulées par les associations ont été prises en compte. Le piquetage a été réalisé et les travaux vont pouvoir démarrer. Il est proposé d'effectuer une délimitation végétale avec le cimetière.

L'avis des riverains sera demandé avant de poser la clôture.

Cimetière

Questionnement autour de la pose de cavurnes par la commune et l'achat d'un columbarium. La commission Environnement – Urbanisme – Cadre de vie va se réunir afin de réfléchir à l'aménagement de la zone de l'espace cinéraire.

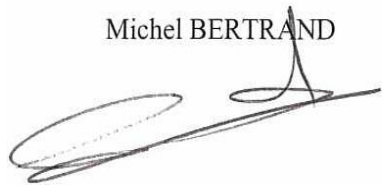
Départ en retraite de M. Michel PASSELANDE

M. PASSELANDE, qui assure la fonction de secrétaire général, part en retraite à compter du 1^{er} novembre 2020. Le Conseil Municipal le remercie chaleureusement pour le travail accompli durant ses quarante années au service de la commune de Saint-Aubin des Châteaux. M. PASSELANDE a apprécié ses années à Saint-Aubin marquées par les bonnes relations avec les élus comme avec les agents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance

Michel BERTRAND



Le Maire

RABU Daniel

